Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D26_02_10_7C-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/07C

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 1 / Pour : 18 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CAPLD DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2025

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint aux bâtiments, informe l'assemblée de la possibilité de solliciter fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas. En effet M. NÉDÉLEC rappelle que la commune a signé la charte PCAET avec la CAPLD en 2025 et, comme prévu par celle-ci, les actions menées par la commune dans le cadre de cette charte peuvent faire l'objet d'un fonds de concours.

FINANCEURS	***Dépense H.T. subventionnable de l'opération***	***Taux sollicité***	***Montant sollicité de la subvention***
État - D.S.I.L.	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Région	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Département	0,00 €	0,00 %	0,00 €
CAPLD	27 460,72 €	36,42 %	10 000,00 €
FINANCEURS	***Recettes***	***Pourcentage sur le projet***	
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant H.T.)	10 000,00 €	36,42 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	17 460,72 €	63,58 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	27 460,72 €	100,00 %	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, avec une abstention de M. STERN,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les services de la CAPLD pour un fonds de concours pour les travaux de passage au LED réalisés en 2025.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUÉDERN